

quitter le père de son bébé

Par chris29160, le 06/02/2013 à 22:51

bonjour

Je souhaite quitter le père de mon bébé .Je me demandais si je pouvais changer de région ,aije le droit?

Dois-je prévenir la gendarmerie de mon départ?

merci

Par LHOMME ARTOIS, le 07/02/2013 à 08:44

Bonjour

Un seul conseil surtout surtout aller le dire à la gendarmerie de votre départ du domicile.

Par youris, le 07/02/2013 à 10:11

bjr,

vous pouvez quitter le père de votre bébé, mais tout dépend si vous voulez ou non partir avec votre bébé.

si le père a l'autorité parentale, il a autant de droit sur votre enfant que vous.

en cas de désaccord vous devez demander au juge aux affaires familiales.

je ne suis pas sur que cela soit de la compétence de la gendarmerie.

cdt

Par chris29160, le 07/02/2013 à 12:33

merci de vos réponses

je pars avec mon bébé ,nous avons tous les deux l'autorité parentale.

Il me dis que suis obligé de rester au moins à 200kms de sa résidence afin qu'il puisse venir chercher son fils un week-end sur deux. Je ne suis quand même pas prisonnière dans cette région ???

merci

Par youris, le 07/02/2013 à 13:38

mais le père a autant de droit que la mère. je répète si vous n'êtes pas d'accord il faut voir le jaf. l'enfant n'est pas qu'à vous.

Par chris29160, le 07/02/2013 à 21:06

Je suis bien consciente que mon bébé est aussi le sien et qu'il a autant de droits que moi. Je voudrai juste savoir si je peux aller m'installer dans une autre région ,j'ai la possibilité d'y avoir un CDI.

merci